Ville de Crabtree

AVIS PUBLIC

AVIS ANNONÇANT UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE LA CONSULTATION RELATIVE AU PROJET DE RÈGLEMENT 2025-454 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2024-424 DE PERMIS ET CERTIFICATS

Aux personnes intéressées par un projet de règlement concernant la modification du règlement 2024-424 de permis et certificats :

1. Lors d'une séance ordinaire du Conseil tenue le 7 juillet 2025, le Conseil municipal a adopté le *Projet de règlement 2025-454 modifiant le règlement 2024-424 de permis et certificats.*

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 4 août 2025 à la salle du Conseil municipal, 111, 4e Avenue Crabtree, à 18h 30. L'objet de cette assemblée est aux fins de consultation du *Projet de règlement 2025-454 modifiant le règlement 2024-424 de permis et certificats.*

3. Le projet de règlement consiste à :

   Imposer un dépôt remboursable de 500 $ pour la pose ou la remise à la Ville des compteurs d'eau lors de la construction ou la démolition d'un bâtiment.

4. Le présent projet de règlement concerne **toutes les zones** du territoire de Crabtree.

5. Au cours de cette assemblée publique, monsieur le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

6. Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, 111, 4e Avenue Crabtree selon l'horaire suivant :

   Lundi, mardi et jeudi : 8h à 12h et 13h à 16h 45
   Mercredi : 8h à 12h et 14h 30 à 16h 45
   Vendredi : 8h à 12h

7. Le projet de règlement **n'est pas susceptible** d'approbation référendaire.

Donné à Crabtree, ce 8 juillet 2025

Pierre Rondeau
Directeur-général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau,** directeur général et greffier de la ville de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 8 juillet 2025 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8 juillet 2025.